

**Séance publique du 5 décembre 2025**

**N° 2025-570**

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHEQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
	Direction de la vie administrative et de la qualité de vie au travail Service prévention, social et qualité de vie au travail	<b>N° 2025-570</b>

---

**Avenant numéro 2 à la convention de participation en santé complémentaire avec la MNT - Augmentation de 1% des cotisations des agents au 1er janvier 2026 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2023-436 en date du 29 septembre 2023 le Conseil de Bordeaux métropole a adopté les principes de mise en œuvre du contrat collectif à adhésion obligatoire, avec convention de participation, portant sur le risque de santé au bénéfice des agents métropolitains, fonctionnaires, contractuels de droit public et privé, et leurs familles, et retraités avec leurs familles.

Ce contrat collectif a été signé avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) Relyans avec effet au 01/01/2024.

Cette délibération a adopté la grille de tarifs dans le cadre de ce contrat collectif, ainsi que la convention de participation par laquelle l'employeur contribue au financement de la complémentaire santé des agents métropolitains.

Cette convention a été signée pour une durée de 6 années.

Bien que BM ait obtenu un engagement de la part la MNT de maintien de ses tarifs pour les premières années, quels que soient les déficits éventuels, la MNT est en droit de répercuter sur ses tarifs les augmentations liées au contexte réglementaires, en particulier celles résultant des transferts de charges de la sécurité sociale vers les organismes complémentaires.

C'est ainsi qu'une première augmentation de 2.30 % a été appliquée au 1er janvier 2025. Des discussions avaient été engagées avec les organisations syndicales pour déterminer la part que BM prendrait à sa charge par le biais d'une augmentation de la participation financière.

Cette année, à nouveau, Bordeaux Métropole a été informée d'une prochaine augmentation de 1% sur les cotisations des adhérents au 1er janvier 2026, toujours en raison de nouveaux transferts de charges de la sécurité sociale vers l'organisme complémentaires.

L'impact financier est une augmentation du coût des cotisations d'un montant de 73 000 € annuels.

Après un échange avec les organisations syndicales dans le cadre du comité paritaire de suivi mis en place par l'accord collectif, BM propose de participer à hauteur de 50 % à cette hausse. De ce fait la participation de l'employeur est portée à + 0.52 €/ mois par agent et + 0.16 €/mois par enfant.

La participation employeur au 1er janvier 2026 se décline comme suit

Revenu net Annuel de référence année n-1	Moins de 25 200 euros	Entre 25 200 et 30 000 euros	Plus de 30 000 euros
Agent	65,72 €	51,42 €	37,37 €
Agent + 1 enfant	80,98 €	66,68 €	52,63 €
Agent + 2 enfants et au-delà	96,24 €	81,94 €	67,89 €

L'avis du Comité Social Territorial a été sollicité sur les modifications de la participation de l'employeur au contrat santé des agents de Bordeaux Métropole au 1er janvier 2026.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le courrier de la MNT adressé le 22 septembre 2025, annonçant la nécessité de conclure un avenant au contrat de complémentaire santé couvrant les agents de Bordeaux Métropole,

**VU** les conclusions du comité paritaire de suivi du 5 novembre 2025,

**VU** l'avis du CST en date du 14 novembre 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la perte de pouvoir d'achat engendrée par la hausse des cotisations, elle-même liée à l'évolution du contexte réglementaire, justifie la prise en charge d'une partie de cette augmentation par le biais de la participation employeur,

**CONSIDERANT QUE** le montant en jeu (73 000€), et les disponibilités budgétaires de cette fin d'année 2025 permettent d'envisager, cette année, une prise en charge à cette hauteur,

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant numéro 2 au contrat de complémentaire santé au bénéfice des agents de Bordeaux Métropole,

**Article 2** : les nouvelles participations employeur seront à la date du 1 er janvier 2026 les suivantes :

Revenu net Annuel de référence année n-1	Moins de 25 200 euros	Entre 25 200 et 30 000 euros	Plus de 30 000 euros
Agent	65,72 €	51,42 €	37,37 €
Agent + 1 enfant	80,98 €	66,68 €	52,63 €
Agent + 2 enfants et au-delà	96,24 €	81,94 €	67,89 €

**Article 3** : les dépenses sont inscrites au budget 2026

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------